

ENTREPRISE

economie.union@sonapresse.com

Alain Bâ Oumar (CPG) : «La parafiscalité abusive est un obstacle à la relance de l'économie»

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : Comment se porte aujourd'hui, le secteur privé, notamment les entreprises membres de la CPG après une année 2020 très éprouvante en raison de la pandémie de Covid-19 ?

Alain Ba Oumar : En 2020, nos entreprises ont dû faire face à la pandémie de Covid-19 et ses répercussions économiques désastreuses alors qu'elles espéraient enfin sortir de la crise financière de 2014. Aujourd'hui, les entreprises du secteur des industries extractives (pétrole, mines, bois) se portent mieux du fait du redémarrage vigoureux de l'économie alors que la plupart des autres secteurs restent en difficulté. **Plusieurs entreprises se plaignent d'une pression fiscale trop forte de la part de l'Etat. Qu'en est-il exactement de la situation ?**

L'Etat, à l'instar de beaucoup d'autres, a dû recourir à des emprunts pour faire face à ces deux crises (choc pétrolier de 2014 et Covid-19), avec pour résultat aujourd'hui un service de la dette ajouté à une masse salariale importante qui absorbent une grande part des recettes publiques. Un certain nombre d'administrations et d'agences publiques, qui doivent trouver des ressources alternatives pour fonctionner et investir, voient malheureusement en la parafiscalité une solution facile à ce problème. Cela se traduit par l'apparition de nouvelles taxes et l'augmentation du taux de certaines d'entre elles qui existaient déjà. Cette pression fiscale accrue que nous subissons, alors que nous entrevoyons à peine la sortie des deux crises que nous avons subies ces dernières années, est de notre point de vue contre-productive pour plusieurs raisons : elle provoque une augmentation des prix pour certains produits et services qui est supportée in fine dans la plupart des cas par le consommateur final, ce qui gène une relance de notre économie par la consommation, et elle constitue une prime supplémentaire à l'informel puisque seuls nos entreprises du secteur formel payent ses taxes.

Où en êtes-vous avec l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor) sur le dossier de l'évaluation de la conformité de tous les produits importés et exportés dans notre pays ?

Les discussions relancées sous les auspices de Mme le Premier ministre chef du gouvernement, avancent de manière satisfaisante et nous espérons aboutir à un accord mutuellement bénéfique dans les prochaines semaines.

L'opinion publique sous-régionale a du mal à cerner la problématique de la nouvelle réglementation des changes adoptée en 2018 par la BEAC. De quoi s'agit-il exactement ? Quels en sont les enjeux ? Pourquoi cette réforme ?

Vous vous souviendrez que les chefs d'Etat des pays membres de la Cémac ont dû prendre un certain nombre de mesures vigoureuses en 2017 pour protéger notre monnaie commune, le Franc CFA d'Afrique centrale, qui était menacée de dévaluation faute de réserves suffisantes de devises étrangères à la BEAC. Le renforcement et l'application stricte de la réglementation des changes font partie de ces mesures, et visaient à rapatrier les devises détenues jusque-là par certains opérateurs économiques de la région (essentiellement des secteurs des industries extractives et du bois dont l'essentiel de la production est exportée et payée dans des comptes en devises offshore), le but étant de protéger et renforcer notre monnaie en augmentant les réserves de change de notre Banque centrale. Il s'agit donc là d'une réforme importante que nos chefs d'Etat ont décidé et que nous, Organisations patronales réunies au sein de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), soutenons pleinement. Cette réforme, qui vise donc à renforcer les réserves de change des pays de la Cémac, a deux volets : le rapatriement des devises détenues par les opérateurs économiques à l'étranger, et la vérification de la réalité des importations qui justifient les demandes de virements bancaires hors zone des importateurs. Nous souhaitons toutefois que cette réforme soit mise

en œuvre de manière harmonieuse et équitable pour chacun de nos pays afin de ne pas perturber davantage nos économies déjà touchées par de multiples crises.

Le Covid-19 a plongé plusieurs PME vers la banqueroute. Dans votre programme d'actions, il est pourtant mentionné un soutien plus direct aux PME. Finalement, quelles sont les actions posées par la CPG à leur endroit ?

Le nouvel engagement de la CPG pour la promotion de la PME ne date pas de la crise de la Covid-19, mais de l'arrivée pour la première fois à la tête de notre institution vieille de plus de 60 ans d'une équipe dirigée par le patron d'une PME que je suis. Nous nous efforçons depuis trois ans de donner une plus grande place aux PME au sein de notre institution tout en continuant à veiller aux intérêts des grandes entreprises, ce qui n'est pas incompatible. Nous avons par exemple contribué de manière décisive à l'avènement d'un Code pétrolier plus attractif et d'un Code du Travail moderne et plus flexible. Nous sommes sur le point d'obtenir des avancées importantes sur le dossier de la normalisation. Nous avons pu obtenir en 2019 l'annulation par le gouvernement d'une taxe importante sur les virements. Nous avons pu organiser avec le Copil l'année dernière le dépistage massif en entreprises pour faciliter la riposte pour nos adhérents. A côté de ces actions au profit des grandes entreprises, nous avons redynamisé les activités de

notre fondation, la Fondation de la CPG pour l'Entrepreneuriat, dont l'action comme son nom l'indique, aujourd'hui est entièrement dévolue à la promotion de l'entrepreneuriat. Nous avons appuyé financièrement le programme de mentorat de l'incubateur national, et des discussions sont en cours avec le gouvernement et l'Union européenne pour notre implication dans le projet « Cap sur l'Autonomisation des Jeunes » qui vise à créer des incubateurs sur toute l'étendue du territoire. Ces actions de la Fondation visent à encourager nos jeunes, qui pour beaucoup cherchent un emploi mais ne le trouvent pas, à créer leurs propres emplois et devenir des entrepreneurs. Pour les PME aguerries qui répondent aux critères d'adhésion à la CPG, qui sont aujourd'hui de pouvoir justifier d'au moins trois années de bilans audités par un membre de l'ONEC, nous allons au cours de ce 2e mandat qui a débuté en août dernier, essayer de développer les chaînes de valeurs à l'intérieur de nos fédérations pour y organiser la sous-traitance entre adhérents de la CPG. Nous allons également nous efforcer de mettre progressivement en place une offre de services dédiés aux PME/PMI : des services agréés pour les petites entreprises, des financements adaptés (Fonds de garantie), et un appui à la recherche de partenaires internationaux à travers notre réseau d'organisations patronales sœurs (UNIPACE, MEDEF, DEIK, CGEM, Chambre de Commerce de Chine, ROSCONGRESS en Russie...).

Où en êtes-vous avec le gouvernement sur l'apurement de la dette intérieure ?

La CPG a perdu la main sur ce dossier depuis début 2018. Nous ne pouvons donc pas vous dire grand-chose sur ce sujet qui est géré aujourd'hui individuellement par chaque adhérent concerné.

Vous êtes aujourd'hui à votre 2e mandat. Quel bilan global dressez-vous de vos actions à la tête du patronat ?

Notre équipe est arrivée en 2017 avec l'ambition de mener un certain nombre de réformes visant à rendre la CPG plus moderne, plus inclusive et plus efficace avec un intérêt renforcé pour la promotion de la PME. Les résultats cités plus haut sont la preuve pour nous de son regain d'efficacité et d'inclusivité. Nous avons également engagé des réformes de fond sur la gouvernance de la CPG avec la consolidation de nos fédérations et branches sectorielles, qui viennent d'être réduites de 30 à 16, et la réduction de la taille de notre Conseil d'administrations pour un travail plus serein et plus productif (de 60 à 16 membres). Notre Bureau exécutif d'une quinzaine de membres, qui était jusqu'en 2017 formé à la discrétion du président de la CPG, regroupe désormais un représentant de chacune de nos 16 nouvelles fédérations aujourd'hui consolidées et plus représentatives. Enfin la CPG s'occupe désormais exclusivement des problématiques transversales de ses membres (fiscalité, formation, social, informel, réglementation des changes, normalisation, relance de l'économie, Covid, etc...) tandis qu'elle laisse aux syndicats et fédérations sectoriels le soin d'agir sur leurs problématiques spécifiques. Quelques adhérents ont encore du mal à comprendre cet important changement de paradigme, mais ces réformes ont été voulues et acceptées par l'immense majorité de nos membres. Notre deuxième mandat est certes focalisé sur la PME et l'amélioration continue du climat des affaires, mais aussi sur la consolidation de ces avancées pour notre organisation.



Le président de la Confédération patronale gabonaise (CPG), Alain Bâ Oumar.